



**Réunion annuelle
Ligue de Quilles d'Hydro-Québec
24 août 2016 à 18H30
Salon de quilles Fleury
Procès-verbal**

Présents :

Richard Auclair	Pascal Pietrocupo
Luc Durocher	Lise Pelletier
Michel Perreault	Diane Rompré
Lucie Perreault	Jean-François Rougerie
Jocelyne Tellier	Luc Béliveau
Sylvie Abran	Pierre-Yves Lapointe
Gérard Lamarche	Bernard Moffatt
Richard Cyr	

1. Ouverture de l'assemblée

Bernard Moffatt souhaite la bienvenue aux participants et fait la lecture de l'ordre du jour. Un tour de table pour permettre aux gens de se présenter est effectué. À l'item Varia sont ajoutées quelques refontes de règlements, soumises par Jean-François Rougerie. Bernard Moffatt explique que certains règlements devront être revus dépendant du nombre d'équipes final qui sera approuvé.

2. Lecture et adoption du procès- verbal de la réunion du 20 août 2015

Le procès-verbal de la réunion 2015 est lu par les membres présents. Aucune correction n'est apportée, le document est accepté tel quel après proposition de Lucie Perreault, secondée par Francine Gascon

3. Élection au poste de Trésorier(e)

Aucune autre candidature que celle de la détentrice actuelle du poste n'est annoncée. Jocelyne Tellier est donc reconduite à l'unanimité dans

ses fonctions pour un autre mandat de 4 ans. On profite de l'occasion pour remercier Jocelyne et la féliciter pour son excellent travail.

4. Commentaires sur la 93^{ème} saison, sur les séries et sur le souper de fin d'année

Les membres présents se sont dits généralement satisfaits de la saison régulière et du mode de pointage appliqué pour les séries de fin de saison.

Les membres ont fait part de leur grande satisfaction concernant le souper de fin d'année. La formule, l'endroit et le repas servi ont été particulièrement appréciés. Il a été convenu de réserver au même endroit et selon la même formule pour la prochaine soirée de fin d'année.

5. Bilan financier de la 93^{ème} saison et proposition budgétaire pour la 94^{ème} saison

Jocelyne Tellier, trésorière de la ligue, dépose et explique le bilan financier de la saison 2015-2016. Elle dépose également le budget prévu pour la 94^{ème} saison, qui comporte des modifications en raison du nombre d'équipes proposées (la ligue prévoit passer de 10 à 12 équipes de 5 joueurs) et en raison d'une augmentation du tarif de jeu facturé par le salon de quilles en vertu du nouveau contrat. Les frais de jeu augmenteront de 1\$ en vertu du nouveau contrat.

Après discussion, le budget 2016-17, tel que présenté par notre trésorière, est approuvé à l'unanimité, suite à une proposition de Francine Gascon, secondée par Jean-François Rougerie.

6. Composition et numérotation des équipes 2016-17

Bernard Moffatt présente la problématique survenue lors de la dernière saison, alors que 9 postes sont restés vacants une grande partie de l'année. Il explique qu'à la fin de la saison, 8 autres membres ont abandonnés la ligue, créant ainsi un total de 17 postes à combler.

Bernard explique que certains joueurs, absents durant la saison dernière seront de retour et que des nouveaux joueurs recrutés par les membres se joindront à la ligue.

Il explique ensuite la démarche faite par Richard Cyr, de la ligue les Bons Amis, afin que cette dernière puisse opérer une fusion avec notre ligue. Après discussion sur le rôle et l'utilité des joueurs substitués et après examen de la possibilité de passer de 10 à 12 puis à 14 équipes de 5 joueurs, il a été proposé par Richard Auclair et secondé par Lucie Perreault que le scénario de 12 équipes de 5 joueurs avec un certain nombre de substitués soit retenu. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Les 2 nouvelles équipes porteront respectivement les noms de Grizzlys et Survoltés.

Par ailleurs, un poste vacant dans l'équipe des Watts sera comblé de façon permanente par l'un des substituts identifiés par Richard Cyr, alors que ce dernier comblera temporairement la place d'un nouveau joueur dans la même équipe, ce joueur ne pouvant pas débiter sa saison avant novembre 2016.

Les équipes seront numérotées en fonction de leur position au classement général à la fin de la saison dernière et les 2 nouvelles équipes porteront les numéros 11 (Grizzlys) et 12 (Survoltés).

7. Calendriers de la saison et des séries.

Luc Durocher dépose le calendrier préliminaire de la 94^{ème} saison. Le calendrier officiel sera publié sous peu, dès que les noms des 2 nouvelles équipes y seront ajoutés.

Le calendrier des séries n'a pas été déposé. Il sera refait avec l'aide de Richard Cyr.

8. Varia

Points de règlement

Certains Articles du règlement de la saison régulière et des séries doivent être précisés et/ou modifiés pour tenir compte des changements concernant le nombre de joueurs par équipe et le nombre d'équipes dans la ligue.

Article 7 – a) *Se lit : « Les joutes commencent à 18h15 précises et devront se terminer à 21h00 ». Après discussion, l'assemblée convient que les allées seront ouvertes à 18h15 pour permettre des lancers de pratique jusqu'à 18H25. À 18h25 les allées seront fermées et ré-ouvertes pour permettre de lancer officiellement le début des parties.*

Articles 9 f) et 9 g) *portant sur le nombre de joueurs requis pour avoir droits aux points récoltés. Après de nombreuses discussions et propositions variées, l'assemblée décide que ce nombre soit fixé en tout temps à un seul joueur. De cette manière, et peu importe les raisons des absences, conditions météo défavorables incluses, les points compteront dès qu'au moins un joueur d'une équipe est présent. Le texte des articles concernés sera réécrit en conséquence.*

Plantage des quilles par erreur : *Des règles précises à appliquer lorsqu'un plantage de quilles est réalisé par erreur avaient été approuvés lors de l'assemblée annuelle 2015-16. Ces règles devaient être intégrées*

aux règlements de la ligue, mais elles ne l'ont jamais été. Jean-François Rougerie, secondé par Richard Cyr, a proposé que ces mesures soient abandonnées et qu'en cas d'erreur provoquant un replantage des quilles, le joueur concerné pourra tout simplement reprendre son carreau.

Après discussion, cette mesure est adoptée à l'unanimité. Les règlements seront corrigés en conséquence.

Joueurs substitués : *Une discussion est tenue concernant les droits et privilèges consentis aux joueurs substitués qui remplacent des membres réguliers absents pour diverses raisons.*

La discussion porte principalement sur la participation à l'activité « 69 » (chapitre 10), au moitié-moitié (chapitre 15) et à l'obtention du prix pour partie parfaite (chapitre 14).

Suite aux échanges qui ont tenu compte du rôle et de l'apport des joueurs substitués, une proposition a été déposée par P.Y. Lapointe et secondée par Lucie Perreault.

Cette proposition se lit comme suit :

De façon générale, les substitués occasionnels ont droit au prix prévu pour les parties parfaites s'ils ont été présents pour au moins 20 semaines de jeu.

Les substitués ne participent pas aux activités sites « 69 » ni au tirage du moitié-moitié.

Les cas d'exception seront traités au cas le cas par le comité de direction.

La proposition a été adoptée à l'unanimité.

Prix de consolation, Moitié-moitié : *Des discussions ont porté sur le montant du prix de consolation accordé lorsqu'un joueur rate sa tentative, lors d'un moitié-moitié.*

Francine Gascon, secondée par Michel Perreault, propose que ce montant passe de 10\$ à 5\$. La proposition ayant été rejetée par la majorité des membres présents, le statu quo sera maintenu.

Autres sujets :

Moyennes à considérer pour les joueurs en provenance de la ligue des Bons Amis : après discussion, l'assemblée convient que les moyennes obtenues par ces joueurs à la fin de leur dernière saison régulière seront utilisées comme moyenne de départ pour la nouvelle saison, selon la même méthodologie appliquée pour les membres actuels de la ligue Hydroquilles.

Tous les autres nouveaux joueurs devront établir leur moyenne selon les pratiques prévues aux règlements.

Bernard Moffatt informe l'assemblée qu'Andrée Lefèvre, de l'équipe des Carcajous ne pourra jouer que 2 des 3 parties par soir, comme l'an dernier, pour des raisons médicales. Sa moyenne sera retenue pour la 3^{ème} partie.

Richard Cyr suggère d'organiser une activité « Clair de Lune » ou « Moonlight », durant la saison et il se porte volontaire pour s'en occuper.

Bernard Moffatt annonce que la ligue offrira à chaque joueur deux billets échangeables contre un breuvage de leur choix lors de la première rencontre de la saison, le 7 septembre prochain, afin de souligner l'arrivée d'une vingtaine de nouveaux joueurs. L'assemblée est d'accord avec l'activité proposée.

9. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée vers 21h00 (proposé par Jean-François Rougerie et secondé par Pierre-Yves Lapointe).